

Équipements sportifs

Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés



www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

Avec 41 équipements sportifs pour 10 000 habitants, Provence-Alpes-Côte d'Azur est moins équipée qu'en moyenne nationale (50 installations). Les équipements de proximité (courts de tennis, terrains de football et rugby, gymnases, etc.) comme ceux de la gamme intermédiaire (bassins de natation, pistes d'athlétisme, etc.) sont concernés. Ce constat reflète surtout la forte urbanisation de la région : les densités d'équipements sont en effet toujours moins élevées dans les espaces urbains que dans les territoires ruraux, moins peuplés et favorables à l'implantation d'équipements de sports de nature. Paca dispose ainsi d'une densité d'équipements sportifs supérieure à celles d'Île-de-France (24) et de Nord-Pas-de-Calais (32), autres régions très urbanisées. Rhône-Alpes est en revanche mieux équipée (51).

Outre leur densité, l'accessibilité des équipements est un élément important de la qualité de l'offre. En Paca, rejoindre une installation sportive depuis son domicile nécessite en moyenne 11 minutes (trajet aller par la route) contre 13 minutes en France métropolitaine. La forte urbanisation de la région explique aussi ce résultat : c'est dans les espaces urbains que les temps d'accès sont les plus courts.

Enfin, la variété des équipements proposés en Paca est conforme à la moyenne nationale : un habitant bénéficie en moyenne d'un éventail de 20 familles d'équipements différentes accessibles en moins de 10 minutes.

Les **grands pôles urbains** de la région sont moins bien dotés en équipements sportifs que les autres grands pôles nationaux : 27 structures pour 10 000 habitants en Paca, contre 33 en France. Ainsi, Marseille n'offre à sa population que 15 équipements pour 10 000 habitants, contre 18 pour Lyon. De même, Nice en propose 14, contre 25 à Toulouse, Nantes ou Strasbourg. Ce déficit est marqué pour les équipements sportifs les plus courants : terrains de football et rugby, gymnases ou salles polyvalentes. Toutefois, dans ces grands pôles, le temps d'accès aux installations sportives est réduit : 10 minutes en moyenne en Paca comme en France.

Dans les **espaces urbains à la périphérie des grands pôles** de Paca, la densité en équipements sportifs est inférieure à la moyenne nationale. L'accès aux installations reste cependant rapide : 13 minutes en moyenne. En revanche, ces territoires sont confrontés à un enjeu de diversification de l'offre : en moyenne, seules 16 familles d'équipements sont accessibles en moins de 10 minutes.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

DRJSCS
Direction Régionale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale



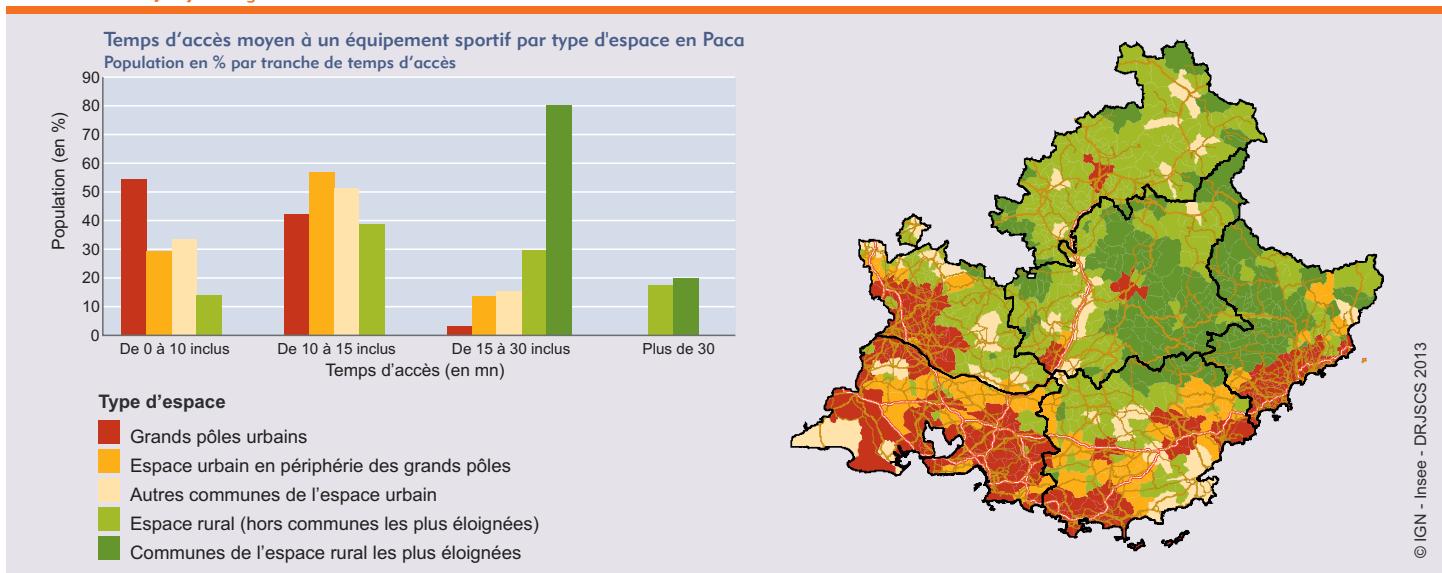
Insee
Mesurer pour comprendre
Provence-Alpes
Côte d'Azur

L'**espace rural** de Paca offre une grande richesse d'équipements : 198 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Le climat et la diversité des paysages permettent en effet de nombreuses pratiques sportives, en matière de sports de nature notamment. La forte fréquentation touristique est également un facteur favorable. Toutefois, en raison de la morphologie de ces territoires, vastes et accidentés, le temps d'accès moyen n'est pas plus court dans l'espace rural régional que dans les autres espaces ruraux français (18 minutes).

Au sein de l'espace rural régional, 209 communes, soit un tiers des communes rurales de Paca, pâtissent d'un accès particulièrement difficile aux équipements sportifs. Bien que leur niveau d'équipement soit très élevé, 27 minutes en moyenne sont nécessaires pour accéder à une installation sportive. La variété de l'offre est également très limitée : en moyenne, à peine 7 familles sont accessibles en moins de 10 minutes. Huit sur dix de ces communes se situent dans l'est des Alpes-de-Haute-Provence et dans l'arrière-pays niçois.

Sylvain Adaoust
Jérôme Domens

Les communes les plus éloignées des équipements sportifs sont situées dans l'est des Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays niçois



Lecture : pour plus de la moitié des habitants des grands pôles urbains, le temps d'accès moyen à un équipement sportif est inférieur ou égal à 10 mn. Pour tous les habitants des communes de l'espace rural les plus éloignées, le temps d'accès moyen est supérieur à 15 mn. Il est même supérieur à 30 mn pour 20 % d'entre eux.

Sources : DRJSCS, RES 2012 - Insee, RP 2009, Distancier Odomatrix aux heures creuses

Institut National de la Statistique
 et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion
 Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
 Rédacteur en chef : Claire Joutard

© Insee - DRJSCS 2013
 Dépôt légal : juin 2013
 N° ISSN : 2112-6550
 Réf : SYN135632

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
l'Analyse n° 32, les Données de l'étude et le Dossier n° 12, juin 2013